

Présents (10): Aude BETTINELLI, Gildas DUCHENE, Jean-François MENESTRIER, Elisabeth RABOLIN, Laurence RICQ, Bertrand RUHIER, Alexandre SOUL, Sylvaine STREIT, Sébastien THIBAUD, Etienne VUILLEMIN

Absents excusés (2): Jean-Marc FEVRE, Elisa RENAUD

Pouvoirs (1): Elisa RENAUD à Bertrand RUHIER

Secrétaire de séance : Gildas DUCHENE

Ouverture de la séance : 20h36

Le Maire annonce les points à l'ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du 19 novembre 2024	1
Devis de CCT concernant la toiture de l'école primaire.....	1
Devis des bâches Fevre concernant l'insonorisation de la salle de convivialité	2
Devis de JD Fontaine concernant les sanitaires de l'école maternelle	2
Devis de Berthier Trucks concernant la benne du camion communal	2
Demande de subvention 2025 de l'amicale des donneurs de sang.....	2
Décision Modificative du budget communal	2
Demande de M. Levaufre pour renouveler la convention de rucher	3
Délibération et mail concernant les Zones d'Accélération pour les Énergies Renouvelables (ZAER)	4
Documents concernant le poste de Dominique DUBEL (lignes directrices de gestion, avancement de grade, création et suppression d'emploi...)	4
Devis des sapeurs-pompiers concernant la formation PSC1	4
Questions diverses	4

Approbation du compte-rendu du 19 novembre 2024

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 novembre 2024.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Devis de CCT concernant la toiture de l'école primaire

Des travaux sont à prévoir à l'école primaire (des fuites ont été détectées et rapportées lors du précédent conseil d'école, des tuiles sont cassées et de la zinguerie est à réparer) et à la salle de convivialité (quelques

fissures à réparer), le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce devis pour un montant de 1 868,40€ TTC.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Devis des bâches Fevre concernant l'insonorisation de la salle de convivialité

Il devient essentiel d'ajouter une isolation phonique à la salle de convivialité. Un devis de la société Bâches Fevre est présenté avec un montant de 6 253,92€ TTC mais celui-ci est imprécis. Le Maire propose au Conseil Municipal de repousser l'étude de ce devis le temps de demander des informations supplémentaires.

Devis de JD Fontaine concernant les sanitaires de l'école maternelle

Un ensemble de travaux est à prévoir dans les sanitaires de l'école maternelle. Un devis de l'entreprise JD Fontaine est étudié ayant pour l'ensemble un montant de 1 659,96€ TTC. Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce devis.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Devis de Berthier Trucks concernant la benne du camion communal

Un problème sur la pompe de levage du camion benne de la commune est apparu, rendant l'usage restreint. Un devis est étudié d'un montant de 1 677,37€ TTC mais celui-ci manque de précision par rapport au tarif. Le Maire propose au Conseil Municipal de repousser l'étude de ce devis le temps de demander des informations supplémentaires.

Demande de subvention 2025 de l'amicale des donneurs de sang

Une demande exceptionnelle est faite par l'amicale des donneurs de sang permettant l'achat d'un panneau d'affichage. Mme RABOLIN ne participe pas au débat et au vote. Après réflexion, le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention d'un montant de 300€.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Décision Modificative du budget communal

Au 17/12/2024, un point sur les dépenses réalisées et le solde des chapitres du budget communal 2024 est effectué.

1/ Il est constaté un solde de 7 767,95€ au **chapitre 011 « charges à caractère général »**.

Dans ce chapitre, l'**article 611 « contrats de prestations de services »** est utilisé chaque trimestre pour le paiement des subventions versées à Léo Lagrange. Il faut compter 38 462,25€ pour le dernier trimestre 2024.

Le solde du chapitre 011 est donc insuffisant.

Il est proposé de verser la somme de 32 000,00€ du **chapitre 023 « virement à la section d'investissement » sur le chapitre 011**.

2/ Des prêts doivent également être payés au Crédit Mutuel et à Dexia pour la somme totale de 3 773,29€. Cette somme est mandatée à l'article 1641/ 16. Or, le solde du chapitre 16 est de 469,06€. Il est donc insuffisant.

Il est nécessaire d'équilibrer les 2 sections investissement/ fonctionnement. Pour cela, un retrait de 18 000,00€ doit être effectué aux chapitres 20 et 21. Cela permet de virer la somme de 4 000,00€ au chapitre 16 et de compenser les 32 000,00€ retirés du chapitre 021.

Il est possible de faire un virement de la section d'investissement à la section de fonctionnement avec la mise en place d'écritures d'ordre (*opération comptable effectuée par l'ordonnateur d'une collectivité qui n'a aucune incidence financière en termes d'encaissement et de décaissement mais qui permet de passer les écritures nécessaires*) aux chapitres 021 et 023.

Les chapitres 021 et 023 permettent de virer les crédits nécessaires de la section de fonctionnement à la section d'investissement et inversement. Ce sont des chapitres sans exécution budgétaire. Ils ne donnent pas lieu à titre et/ ou mandat. Ils doivent être exactement au même solde après chaque écriture d'ordre.

Chapitre concerné	Inscriptions budgétaires initiales	Solde au 17/12/2024	Décision Modificative	Nouveau solde après DM
Section de fonctionnement				
Chapitre 011 : charges à caractère général	323 530,00€	7 767,95€	+32 000,00€	39 767,95€
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	139 204,69€	129 204,69€	-32 000,00€	97 204,69€
Section d'investissement				
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	50 000,00€	26 209,98€	-18 000,00€	8 209,98€
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	88 300,00€	35 711,82€	-18 000,00€	17 711,82€
Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement	139 204,69€	129 204,69 €	-32 000,00€	97 204,69€
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	25 37,83€	469,06€	+ 4 000,00€	4 469,06€

Une réflexion doit avoir lieu sur les usages des collectifs suite aux augmentations des tarifs de l'électricité. Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette décision modificative du budget communal.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Demande de M. Levaufre pour renouveler la convention de rucher

Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la convention avec M. LEVAUFRE pour occuper le terrain de l'ancienne déchetterie afin d'y maintenir un rucher pour une durée de 3 ans.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Délibération et mail concernant les Zones d'Accélération pour les Énergies Renouvelables (ZAER)

Dans le cadre du projet concernant les ZAER, la société VINCI-ENERGIES alerte la Mairie sur l'identification des parcelles impactées. Le Maire propose au Conseil Municipal de d'identifier les parcelles concernées. Il s'agit des parcelles AB 6, 9 13,16, 61, 62 et 231 à 239.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Documents concernant le poste de Dominique DUBEL (lignes directrices de gestion, avancement de grade, création et suppression d'emploi...)

Le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation des lignes directrices de gestion permettant de répartir les CST et les CAP pour les employés municipaux.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Le Maire propose au Conseil Municipal l'avancement de grade à 100% pour un agent technique actuellement à 80%. Il s'agit de M. Dominique DUBEL.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'agent technique deuxième classe à 100%.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Le Maire propose au Conseil Municipal la suppression du poste d'agent technique à temps partiel.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint technique territorial à 100%.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Devis des sapeurs-pompiers concernant la formation PSC1

Il est nécessaire de former les employés municipaux à la prévention et secours civique de niveau 1 qui peut être dispensé par les sapeurs-pompiers. Un devis est étudié pour un montant de 650,00€ avec un maximum de dix personnes pour une session mais celui-ci manque de précision. Le Maire propose au Conseil Municipal de repousser l'étude de ce devis le temps de demander des informations supplémentaires.

Questions diverses

Les vœux du Maire seront donnés à la salle de convivialité le 24 janvier 2025 à 19h.

Fin de la séance : 22h30

